



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle des Politiques Publiques
Section Environnement - guichet unique ICPE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES FORMATION CARRIÈRES

Réunion du mardi 9 décembre 2025

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie, dans sa formation « carrières », à la préfecture de la Nièvre, salle Vauban, le mardi 9 décembre 2025 à 11h00, sous la présidence de Mme Stéphanie PETITJEAN, secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre.

Étaient présents (une voix délibérative par membre) :

- Mme Annette LUCE, unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (en visio)
- Mme Anouck CAMAIN, conseillère départementale du canton de Clamecy
- Mme Marie-Thérèse THOMAS, maire d'Épiry
- Mme Fanny GUILLIEN, chambre d'agriculture de la Nièvre
- Mme Joëlle MASSEBOEUF, présidente de l'association Loire Vivante
- M. Régis ALBIGNAC, paysagiste
- M. Julien FOURIER, société DEROMEDI CARRIÈRES ET MATÉRIAUX
- M. Pierre-luc WERNERT, société EQIOM GRANULATS (en visio)

Étaient également présents (sans voix délibérative) :

- M. Guillaume CHARBONNIER, rapporteur, DRIEAT Île-de-France (en visio)
- M. Basile RANCHIN, préfecture de la Nièvre, chef de la section environnement – guichet unique ICPE
- M. David CLÉMENT, préfecture de la Nièvre, instructeur à la section environnement - guichet unique ICPE

Étaient excusés :

- M. Thierry PAURON, maire de Sardy-les-Epiry
- M. Emmanuel BERTHON, chambre d'agriculture de la Nièvre
- M. François de LESQUEN, société HEIDEL MATERIALS FRANCE

Mandats :

- M. Olivier DAVID, directeur régional de l'aménagement, de l'environnement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté à Mme Annette LUCE

Le quorum étant atteint (9/12), la secrétaire générale ouvre la séance par un tour de table afin que les membres se présentent puis passe la parole à M. CHARBONNIER pour présenter le dossier inscrit à l'ordre du jour, en précisant que l'avis de la commission sera sollicité à l'issue.

I – Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Objet : Consultation de la commission sur le projet de schéma régional des carrières d'Île-de-France

Rapporteur : M. Guillaume CHARBONNIER – DRIEAT Île-de-France

M. CHARBONNIER commence son intervention en rappelant que le schéma régional des carrières (SRC), instauré par la loi ALUR n° 214-366 du 24 mars 2014, est élaboré par les services de l'État et approuvé par le préfet de région.

Il est élaboré pour une durée de 12 ans. M. CHARBONNIER précise que le SRC prévoit une révision à mi-parcours.

Actuellement, 4 départements de la région Île-de-France disposent d'un schéma départemental (Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines et Val-d'Oise), tandis que les quatre autres n'en possèdent pas. On passera donc de schémas départementaux à un schéma régional des carrières.

Il s'agit d'un document de planification qui :

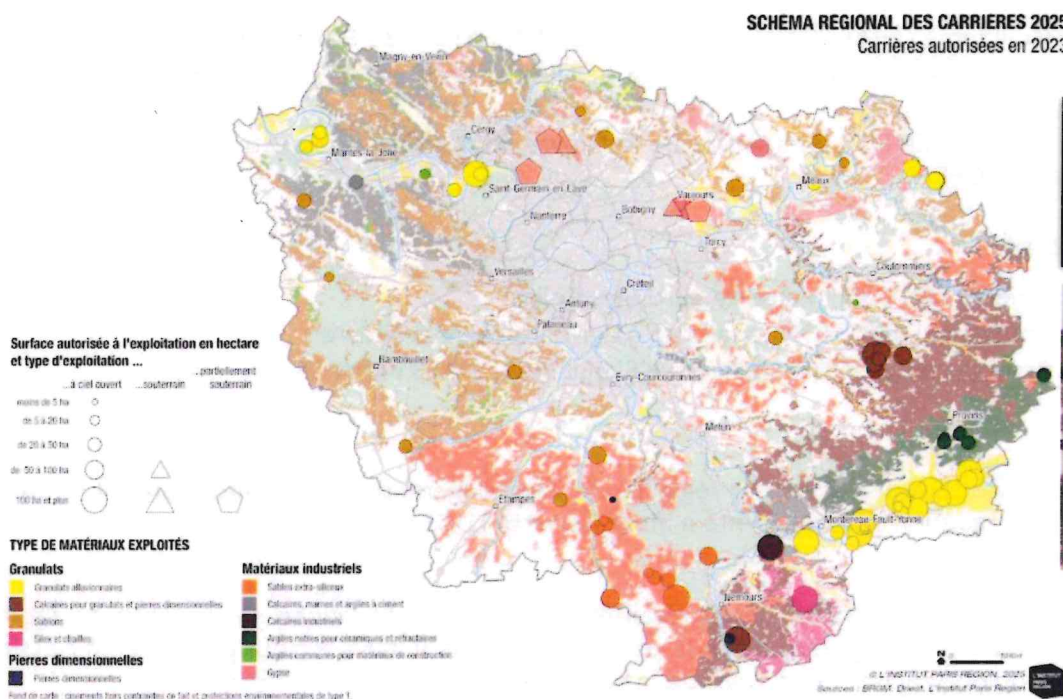
- répond aux besoins en matériaux et substances de carrières du territoire,
- appréhende l'activité économique dans sa globalité : extraction-utilisation-logistique,
- prend en compte les enjeux liés : environnement-aménagement-approvisionnement de proximité,
- tient compte des politiques publiques de l'État en Île-de-France (stratégie nationale bas carbone par exemple),
- tient compte des évolutions techniques : évolutions dans le BTP (évolutions des normes des matériaux utilisés, etc...)

M. CHARBONNIER rappelle la méthode d'élaboration et le contenu du SRC. Sous la présidence du préfet de région, un comité de pilotage (COPIL) s'est consacré à l'élaboration de ce schéma. Des groupes de travail, des ateliers d'échanges, des présentations de documents ont eu lieu.

La phase de concertation, achevée il y a un an, laisse place à la phase de consultation.

Le SRC contient une notice de présentation, un rapport du schéma (un bilan des schémas départementaux des carrières, un état des lieux des ressources et des besoins, un scénario d'approvisionnement à 12 ans ainsi que les objectifs, orientations et mesures qui en découlent), une évaluation environnementale – l'Autorité environnementale a été saisie et son avis est attendu la semaine prochaine et des documents cartographiques.

M. CHARBONNIER aborde ensuite les modalités d'extraction des matériaux en Île-de-France.



Il fait part de la grande diversité géologique de la région qui permet d'avoir, en 2023, 75 carrières autorisées (situées essentiellement dans la grande couronne, la Seine-et-Marne disposant de 51 sites autorisés), pour une extraction de 12,9 millions de tonnes par an.

M. CHARBONNIER évoque un décalage entre les zones de consommation et les zones d'extraction.

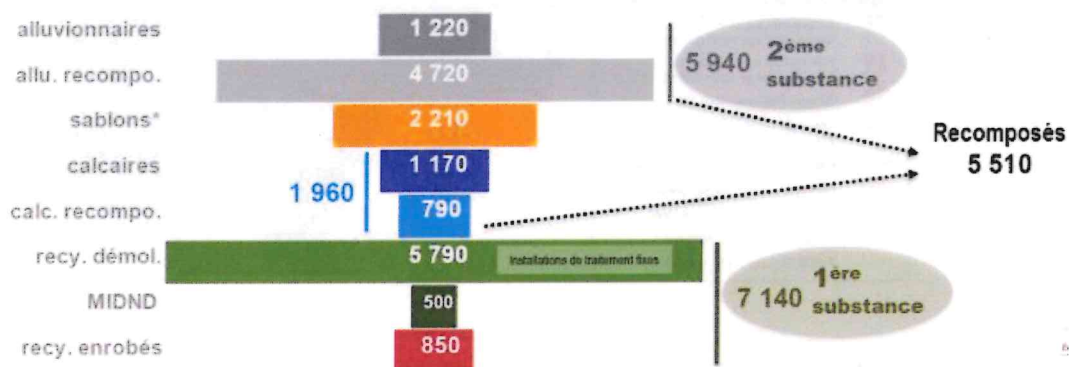
Un focus est ensuite porté sur les granulats :

Il existe 3 filières : les bétons hydrauliques (centrales de béton prêt à l'emploi, usines de produits en béton, mortiers industriels, béton de chantier et vrac), les produits hydrocarbonés (centrales d'enrobés à chaud, à froid, enduits) et les autres usages Voirie et Réseaux Divers - Travaux Publics (réglages et fondations de couche, couches de forme, terrassements et remblais, réseaux divers, artisans maçons/particuliers, granulats de couleur).

La consommation en 2018 était de 31,7 millions de tonnes, soit un ratio de 2,6 t/an/habitant. C'est deux fois moins que la moyenne nationale et cela s'explique par la forte urbanisation de la région et la prédominance de l'habitat collectif.

M. CHARBONNIER indique que la production francilienne s'élève à plus de 14 millions de tonnes :

- extraction (ressource primaire) : 7,77 millions de tonnes,
- économie circulaire (ressource secondaire) : 7,14 millions de tonnes. Il y a un fort potentiel pour cette ressource du fait des déconstructions et du renouvellement urbain notamment.



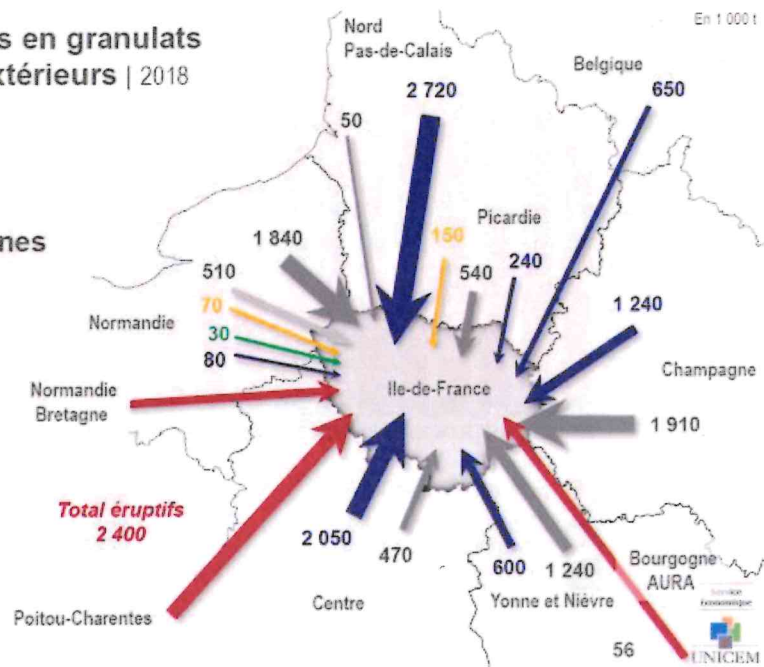
M. CHARBONNIER aborde le sujet des apports extérieurs. En 2018, la consommation en granulats était de 31,7 millions de tonnes, avec 53 % d'apports extérieurs (16,79 millions de tonnes). Il précise que toutes les régions limitrophes contribuent à l'apport de ces matériaux.

Satisfaire les besoins en granulats grâce aux apports extérieurs | 2018

* Y compris apports extérieurs de granulats pour recomposition et traitement en Île-de-France

16,79 millions de tonnes

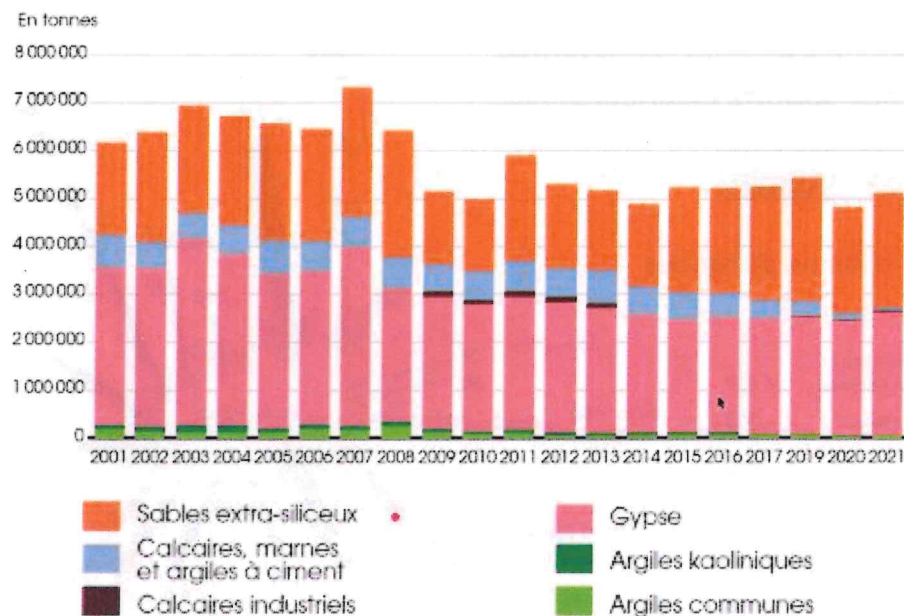
Alluvionnaires et cordons littoraux	6 050
Autres sables	220
Marins	510
Roches calcaires	7 580
Roches éruptives	2 400
Recyclage	30



Le sujet des transports des granulats est abordé. 29 % de l'acheminement est fait par voie fluviale, 13 % par voie ferrée et 58 % par le réseau routier. M. CHARBONNIER précise que ce dernier est surtout utilisé pour les premiers et les derniers kilomètres et que 50 centrales à béton sont connectées sur le réseau fluvial.



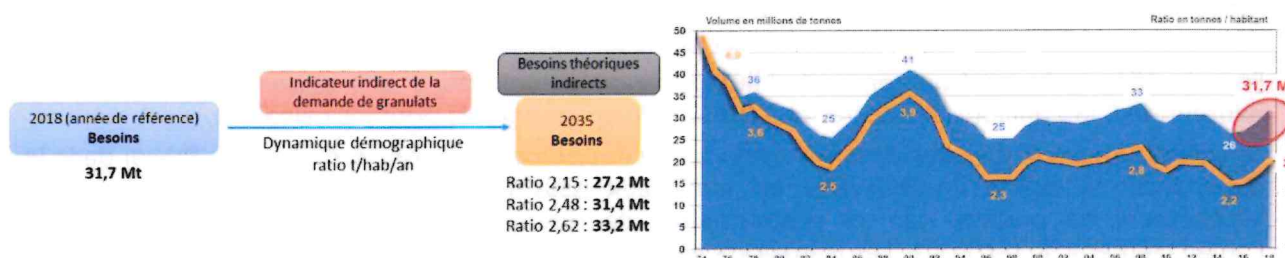
M. CHARBONNIER présente ensuite les matériaux et minéraux industriels : la production, en 2021, était de 5,1 millions de tonnes et les besoins sont couverts par la production. Ces matériaux ont une forte valeur ajoutée et ont donc un très fort intérêt économique national mais aussi international. Le transport se fait par camion, par petits flux très dispersés. Ces matériaux sont très importants pour la région Île-de-France et cette dernière détient, par exemple, 2/3 des réserves nationales de gypse.



Source : fichier GEREP (DRIEAT), traitement L'Institut Paris Region. Absence de données en 2018

M. CHARBONNIER présente les scénarii d'approvisionnement à l'horizon 2035. Ceux-ci doivent conduire à une réflexion prospective sur 12 ans en termes d'approvisionnement du territoire en granulats. Les conclusions de cette réflexion sont présentées sous forme de scénarii potentiels.

Les besoins en granulats à cet horizon ont été estimés sur la base d'une projection, à partir d'un ratio brut moyen de consommation de granulats (2,15/ 2,48 / 2,62 t/an/habitant), et du taux de croissance annuel tendanciel établi par l'INSEE.



Les différents scénarii d'approvisionnement envisagés visent à favoriser une exploitation raisonnée de la ressource primaire, à développer l'économie circulaire, à maîtriser/réduire la dépendance aux apports extérieurs, à encourager une logistique plus vertueuse et à répondre aux besoins du territoire en matière de logements et de transports.

Le besoin théorique en granulats est donc de 31,4 millions de tonnes. Les leviers retenus pour établir ces scénarii sont les importations des régions limitrophes, la production régionale en ressource primaire, la production régionale en ressource secondaire (recyclage et valorisation) et l'essor des ressources alternatives (les nouvelles réglementations vont pousser à cet essor).

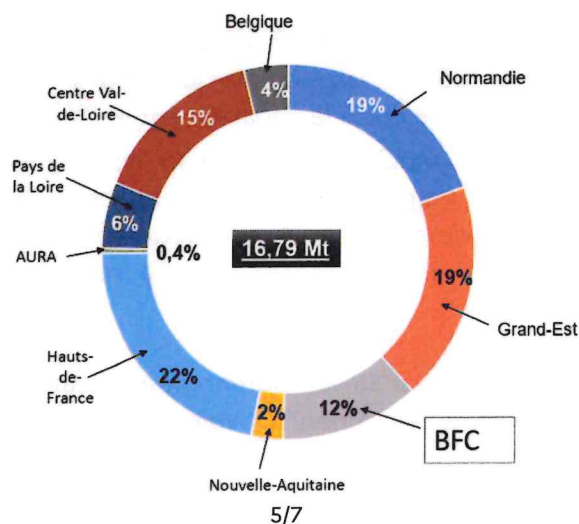
Le scénario privilégié est le scénario 5 (priorité bas carbone) :

- niveau élevé de la production de la ressource secondaire en accord avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- mixité béton/bois dans le secteur du bâtiment (la réglementation RE 2020 l'encourage) dont Paris 2024 a été un bon exemple de ce type de construction,
- recyclage des granulats dans les filières VRD-Tp ET béton.

La comparaison entre les données de l'année 2018 et celles de ce scénario montre qu'il est impossible de se passer de l'extraction.

	S5	2018
Besoin granulats :	30,02 Mt	vs 31,7 Mt
Importation :	45 %	vs 53 %
Production primaire :	6,77 Mt	vs 7,77 Mt
Production secondaire :	9,14 Mt	vs 7,14 Mt

M. CHARBONNIER fait un focus sur les apports de la région Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci exportait, en 2018, 1,957 millions de tonnes vers la région Île-de-France (12 % des matériaux importés par cette région), tous matériaux confondus (alluvionnaires, calcaires et éruptifs).



Le schéma régional des carrières de Bourgogne-Franche-Comté prévoit le maintien des exportations vers l'Île-de-France sur les 12 prochaines années (par rapport à la moyenne des volumes exportés en 2008 et 2017) à 1 million de tonnes par an tous matériaux et usages (entre 2021 et 2032).

M. CHARBONNIER indique qu'en 2017, les apports de l'Yonne et de la Nièvre se répartissaient à 80 % pour la première et 20 % pour la seconde (en 2018 : 70/30).

L'objectif est de préserver la ressource alluvionnaire. La priorité est donc donnée aux renouvellements et aux extensions des installations existantes afin de maintenir le maillage des carrières existantes. Les créations de carrières sont possibles, sous réserve d'en justifier le besoin.

Pour la Nièvre, le schéma régional d'Île-de-France prévoit donc des apports en alluvionnaires à hauteur de 0,138 millions de tonnes et à 0,062 millions de tonnes pour les calcaires.

Le scénario prévoit que des possibilités d'un développement du fret ferroviaire et fluvial dans le but d'alimenter la région Île-de-France en matériaux issus de roches massives soient étudiées par les porteurs de projets, par les gestionnaires de réseaux et par les institutions en charge de l'aménagement du territoire. Les transports vertueux peuvent être mis en avant.

Un focus est ensuite porté sur les apports des régions limitrophes. Les besoins du scénario retenus sont de 30,02 millions de tonnes par an et la dépendance en importation de matériaux est de 45 % (13,51 millions de tonnes par an).

Export de granulats vers l'IDF	S4	S5 priorité bas carbone	SRC Pays-de-la-Loire	SRC Centre Val-de-Loire	SRC Nouvelle-Aquitaine	SRC Auvergne-Rhône-Alpes	SRC Grand Est	SRC BFC (en cours)	SRC Normandie (en cours)	SRC Haut de France (en cours)	Total des régions
Alluvionnaires	5,5 Mt (2035)	5,5 Mt (2035)	0,196 Mt (2030)	0,5 Mt (2030)			1,919 Mt (2034)	0,688 Mt	2,14 Mt (2034)	0,54 Mt	5,983 Mt
Calcaires	4,176 Mt (2035)	5,256 Mt (2035)		2,0 Mt (2030)			1,246 Mt (2034)	0,312 Mt	0,075 (2034)	2,96 Mt	6,593 Mt
Autres sables et marins	0,73 Mt (2035)	0,73 Mt (2035)							0,575 Mt (2034)	0,15 Mt	0,725 Mt
Granulats concassés (calcaires et éruptifs)	2,024 Mt (2035)	2,024 Mt (2035)	0,784 Mt (2030)								0,784 Mt
Eruptifs					0,44 Mt (2035)	0,0701 Mt (2030)			0,733 Mt (2034)		1,24 Mt
Total	12,43 Mt	13,51 Mt	0,980 Mt	2,5 Mt	0,44 Mt	0,0701 Mt	3,165 Mt	1 Mt	3,523 Mt	3,65 Mt	15,325 Mt

M. CHARBONNIER conclut sa présentation en indiquant que l'approvisionnement de la région parisienne, tel que défini dans les scénarii de référence retenus par les différents schémas régionaux des régions limitrophes, est compatible avec la demande du scénario 5 présenté aujourd'hui.

Après cette présentation, la secrétaire générale ouvre les discussions afin que la commission puisse rendre un avis sur ce SRC.

Mme MASSEBOEUF s'interroge sur l'utilisation toujours aussi massive des granulats. Puis elle exprime sa satisfaction au sujet de la montée en charge du transport fluvial, même si depuis la Nièvre, il semble difficile d'établir une liaison de ce type entre le département et l'Île-de-France.

M. CHARBONNIER répond qu'il est impossible de se passer des granulats en Île-de-France. Cette région regroupe 20 % de la population et les grands projets en cours de développement ou prévus nécessitent une consommation conséquente de granulats. À titre d'exemple, le projet du Grand Paris Express est l'équivalent d'un nouveau métro. Il y a cependant une réflexion sur l'utilisation intelligente de ces matériaux.

Concernant le transport des granulats, si 58 % empruntent le réseau routier, c'est surtout pour effectuer les premiers et les derniers kilomètres. Sinon les voies fluviales sont privilégiées. Depuis la Nièvre, les matériaux peuvent rejoindre un port et ensuite être acheminés via les cours d'eau.

M. ALBIGNAC souligne la qualité et la clarté de la présentation qui a été faite. Il évoque ensuite la nécessité de maintenir un équilibre économique et s'interroge sur les impacts de ce schéma en matière de consommation sur les carrières dans le département.

M. CHARBONNIER répond que les carrières de la Nièvre sont moins concernées par le SRC d'Île-de-France car ce dernier ne porte que sur les ouvertures et les renouvellements des carrières en Île-de-France et non dans la Nièvre. Il renvoie donc vers le SRC de Bourgogne-Franche-Comté, qui est en cours de finalisation.

M. ALBIGNAC indique que le ratio est constant dans les besoins (32 millions de tonnes) et qu'il reste le même en 2035. Il s'interroge car les évolutions envisagées des réglementations ne vont pas dans ce sens.

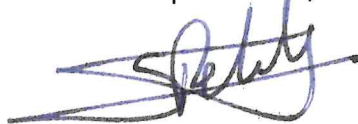
M. CHARBONNIER répond que les scénarii fournissent des données chiffrées, mais que le SRC illustre davantage les tendances qu'il ne donne de chiffres précis. Il évoque une réduction des besoins, rendue possible par l'utilisation du bois prévue dans la RE2020, ainsi que par le recours à des matériaux bio-sourcés, pour aboutir à cette estimation.

M. THOMAS encourage le développement des transports fluviaux et ferroviaires pour l'acheminement des matériaux des carrières

En l'absence d'autres remarques, la secrétaire générale soumet le projet de schéma régional des carrières d'Île-de-France. Un avis FAVORABLE est exprimé à la majorité (9 voix POUR et 1 ABSTENTION).

L'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire générale remercie les membres de la commission pour leur participation et lève la séance à 12h15.

La présidente,



Stéphanie PETITJEAN

